

Souss-Massa-Draâ : 61.499 candidats au baccalauréat

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-06-2010 21:24:24

- **Une hausse de 16,28 % par rapport à 2009**
- **Près de quatre millions de DH alloués à l'opération**

La première session des examens du baccalauréat a démarré, hier mardi 8 juin et se prolonge jusqu'au lundi 14 juin 2010 pour les 1res et 2es années toutes branches confondues. Dans la Région-Souss-Massa-Draâ, le nombre de candidats a atteint cette année 61.499, ce qui représente une hausse de 16,28 % par rapport à l'année dernière. Le chiffre global des candidats en première année du bac est de 27.313; en 2e année le nombre atteint 28.931 en plus de 5.247 candidats libres. Le pourcentage des filles pour les trois catégories représente respectivement 43,29, 43,34 et 27,08 %.

Sur les sept délégations dépendant de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) à savoir Agadir-Idaoutanane, Inezgane Ait Melloul, Chtouka Aït Baha, Taroudant, Tiznit et Zagora, c'est à Agadir-Idaoutanane que se trouve la plus grande concentration de candidats venant de l'enseignement privé avec 745 élèves en 1re année et 611 en 2e année du bac, soit 1.356 en tout. Au niveau des délégations de Chtouka-Aït-Baha, Ouarzazate et Zagora, il n'y a aucun candidat du privé inscrit pour ces deux années. Par ailleurs, les délégations de Agadir-Idaoutanane et Inezgane-Aït Melloul enregistrent le plus grand taux d'élèves à se présenter à cette épreuve avec dans l'ordre 11.598 et 10.552 candidats. Chtouka Aït Baha est la délégation où le nombre est le plus réduit (3.661 inscrits).

L'Aref de Souss-Massa-Draâ compte 129 centres d'examen et toutes les mesures ont été prises afin que tout se passe dans les meilleures conditions, ce qui inclut la préparation des épreuves, le déroulement des examens, la correction et enfin la publication des résultats. Des résultats consultables une heure avant leur affichage dans les établissements, sur le site: www.arefsm.d.ac.ma, ou par envoi d'un SMS au 5080 contre 6 DH TTC. En outre, l'Aref a mis en place une commission régionale chargée d'évaluer les cas de fraude et d'en déterminer la gravité. Les sanctions contre les fraudeurs vont de la privation de passer la session de rattrapage à l'interdiction totale de passer le bac durant cinq ans. Dans ce sens, des rencontres de sensibilisation ont été organisées avec les directeurs et chefs des bureaux des examens. Des guides ont aussi été distribués aux élèves pour, entre autres, les éclairer sur les risques encourus par tout fraudeur. D'un autre côté, des affiches « Non à la fraude, baccalauréat 2010 » vont être affichés dans les établissements.

« Tous les candidats doivent passer les examens dans les mêmes conditions », souligne Mohamed Ennaciri, chef de la Division des affaires pédagogiques à l'Aref. Tous les acteurs de la région ont donc été mobilisés pour une gestion rationnelle des examens. En effet, il est important de préserver la crédibilité de cette épreuve à dimension politique et sociale et de la mettre à l'abri de tous les calculs. La réhabilitation de l'image de l'établissement scolaire en dépend, a ajouté Ennaciri.

Corrections

Pour la correction, des contrôleurs ont pour tâche de vérifier que les copies ont été soigneusement corrigées ou non. «La commission du zéro» quant à elle se charge de vérifier si l'élève mérite un zéro ou pas, cette note étant éliminatoire. Pour rappel, l'année dernière, un correcteur ayant donné vingt zéro pour l'épreuve de philosophie a été mis sur liste noire, une décision qui lui enlève désormais le droit de participer aux corrections. En effet, après une vérification des copies, il s'est avéré que les notes qu'il a attribuées étaient injustifiées.

L'économiste